N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Formation professionnelle dans les prisons de la RDC.**

1. **SYNTHESE**
2. Le Président de la République a été ampliateur de la lettre adressée au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux par l’Institut Supérieur des Techniques Maritimes, Fluviales et Lacustres relativement à l’objet en marge.
3. Fort de son expérience, cet Institut, par le truchement de son Promoteur Directeur Général, demande l’autorisation d’installer des structures de formation professionnelle et Sociale dans des institutions pénitentiaires et de rééducation en RDC.
4. Il justifie ce projet par le besoin de récupérer socialement les brebis galeuses, permettre leur réinsertion professionnelle et sociale après avoir purgé leur peine.
5. Il propose une série de matières qui seront complétées par des connaissances générales Français, Mathématiques, Anglais etc.
6. Il propose que les frais de formation, 10$ par mois, soient à la charge des parents ou de la tutelle.
7. **AVIS ET SUGGESTIONS**
8. Lors de son discours sur l’état de la Nation, le 08 décembre 2011 devant les deux Chambres réunies en Congrès, le Chef de l’Etat avait insisté sur l’instauration des conditions de vie humanitaires pour tous les détenus. Ce projet peut participer à l’amélioration de ces conditions.

2

1. Une Commission Chargée de réfléchir sur l’humanisation du système carcéral en RDC a été mise en place au Cabinet du Chef de l’Etat dans l’optique d’améliorer les conditions de vie des détenus.
2. La formation professionnelle en milieu carcéral peut contribuer à la rééducation des jeunes détenus, à l’éveil de la conscience professionnelle, à l’acquisition du sens de responsabilité, à l’accès à des connaissances et donc à une vraie réintégration sociale.
3. Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles propose qu’un accusé de réception soit réservé à cet Institut avec copie aux Ministres de la Justice et Droits Humains et de l’Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel pour compétence et dispositions, avec avis favorable du Cabinet.

En annexe, projet d’accusé de réception.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA - RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : Mme Nicole MANOKA

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2011*

***Transmis copie pour information à :***

* *Monsieur le Ministre de la Justice et Droits Humains ;*
* *Monsieur le Ministre de l’Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.*
* *Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat ;*
* *Monsieur le Conseiller Principal au Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles.*

***(Tous) à KINSHASA/GOMBE***

-----------------------------------------------------------

***A Monsieur le Directeur Général***

***de l’Institut Supérieur des***

***Techniques Maritimes, Fluviales et***

***Lacustres.***

***Kinvula 17***

***MATADI***

***Phone : 0998 49 77 78***

***Concerne : Formation Professionnelle***

***dans les prisons de la RDC.***

***Accusé de réception***

*Monsieur,*

*J’accuse bonne réception de votre lettre référencée 0777777057/ISTMFL-KIN/2011 du 27 janvier 2011, dont l’objet figure en marge et qui a retenu toute mon attention.*

*La recherche du bien être des détenus a fait l’objet du discours du Président de la République sur l’état de la Nation le 08 décembre 2010 devant les deux chambres réunies en Congrès. Les objectifs de votre projet correspondent bien à la préoccupation exprimée par le Chef de l’Etat.*

*Les Ministres concernés, qui me lisent en copie, prendront des dispositions pour une bonne évolution de votre projet.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur****, l’expression de ma considération distinguée.*

***Gustave BEYA SIKU***